

APPEL DE GENÈVE POUR LIBÉRER JULIAN ASSANGE

Genève, le 4 juin 2021

Nous, citoyens de Genève et d'ailleurs, lançons "L' Appel de Genève" pour demander la libération immédiate de Julian Assange. En isolement cellulaire à la prison de haute sécurité de Belmarsh à Londres, le fondateur de WikiLeaks est menacé d'extradition vers les Etats-Unis où il risque une peine de prison de 175 ans. Son seul crime est d'avoir dit la vérité!

Au nom du respect des droits de l'homme inaliénables et des valeurs promues par les organisations de défense des droits humains basées à Genève, nous demandons:

- **aux autorités britanniques** de refuser l'extradition de Julian Assange et de lui rendre sa liberté
- **au gouvernement américain** de renoncer aux poursuites engagées contre Julian Assange
- **à tous les Etats démocratiques**, dont la Suisse, d'assurer à Julian Assange un territoire de refuge où il peut se mettre à l'abri de nouvelles poursuites liées à la publication des WikiLeaks.
- **aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales** à Genève d'user de leurs compétences et autorités pour contribuer à libérer Julian Assange.
- **aux médias** de continuer d'informer avec courage, indépendance et impartialité sur le cas Assange et sur ses conséquences pour la liberté d'expression ainsi que pour la liberté d'enquêter et de publier.

- **aux peuples genevois, suisse et du monde** à soutenir l'Appel de Genève pour la libération immédiate de Julian Assange.

Avec le soutien et la participation de:

Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Stella Morris, fiancée de Julian Assange, Frédérique Perler, Maire de Genève, Yves Daccord, ancien directeur du CICR, Christophe Deloire, secrétaire général de Reporters Sans Frontières, Carlo Sommaruga, conseiller aux Etats, Jean Rossiaud, ex-député Genève, visa pour Assange, Blaise Lempen, président Press Emblem Campaign (PEC), Pierre Ruetschi, directeur exécutif du Club suisse de la presse, Antoine Vey, Avocat de Julian Assange, Davide Dormino, sculpteur (anythingtosay?), Joseph Farrell, ambassadeur de WikiLeaks Royaume-Uni, Sarah Ducret, Association des Usagers des Bains des Pâquis

Le 4 janvier dernier, la justice britannique a refusé l'extradition de Julian Assange au motif que sa vie serait à risque dans le système carcéral américain. Les arguments invoquant la transparence et le droit de publier de Julian Assange ont cependant été balayés. Un recours du département de justice américain est en cours et le risque d'extradition reste entier ainsi que la menace d'une restriction sans précédent de la liberté de la presse.

Julian Assange est en détention arbitraire depuis plus de dix ans dans des conditions qui, selon le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture Nils Melzer, tombent sous le coup "de la torture psychologique ou de traitements cruels, inhumains et dégradants". Julian Assange est poursuivi aux Etats-Unis pour 17 chefs d'accusations (+ 1 autre) relevant de l'Espionnage Act, une loi datant de plus de 100 ans, qui peuvent lui valoir 175 ans de prison. Son tort? Avoir publié quelque 700.000 documents classifiés en particulier sur la guerre en Irak et en Afghanistan, souvent en collaboration avec de grands médias comme le New York Times, The Guardian, Le Monde ou la chaîne ABC. Il a

notamment révélé une vidéo de l'armée américaine montrant le massacre d'une dizaine de civils dont deux journalistes depuis un hélicoptère. Les documents publiés par WikiLeaks ont révélé des actes et modes opératoires en violation avec les Conventions de Genève et les droits humains. Aucune de ces violations et aucun de ces crimes de guerre n'a été poursuivi alors que celui qui les a révélés est soumis à persécution depuis plus de dix ans. Paradoxe ultime qui traduit un déni de justice flagrant, une insulte à la dignité humaine et un mépris coupable de l'Etat de droit.

Julian Assange doit être libéré immédiatement car rien ne peut justifier une détention préventive en isolement presque total d'une si longue durée. Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire dénonce depuis plus de cinq ans l'emprisonnement illégal de Julian Assange. Aujourd'hui, la santé physique et mentale de ce dernier est gravement détériorée selon les témoins qui ont pu lui rendre visite. Au nom du respect des droits humains, des traditions, normes et valeurs promues par les organisations humanitaires basées à Genève, Julian Assange doit être relâché sans délai.

Julian Assange doit être libéré immédiatement parce que ses révélations répondent à un intérêt public élémentaire et essentiel. Les citoyens ont non seulement le droit de savoir, ils doivent savoir. La notion même d'espionnage induite par le recours à la loi sur l'espionnage est absurde. En rendant publique, une information éprouvée et d'un intérêt public évident, le fondateur de WikiLeaks accomplit un acte salutaire de transparence à l'exact contraire d'un acte d'espionnage. Julian Assange a exercé sa liberté d'expression (freedom of speech) qui est garantie par le premier amendement de la constitution américaine ainsi qu'en toute démocratie. Le rédacteur en chef de WikiLeaks a révélé des informations d'un intérêt public fondamental que l'Etat aurait lui-même dû rendre public en raison de son obligation d'information envers le citoyen. Julian Assange a apporté une contribution unique et remarquable au journalisme d'intérêt public, à la transparence et à l'obligation des gouvernements de rendre des comptes. Sa contribution exigeant courage et ténacité a été très largement reconnue par le monde

des médias et des défenseurs de la liberté d'expression qui ont récompensé Julian Assange de quelques-uns des plus prestigieux prix de journalisme.

Julian Assange doit être libéré immédiatement parce que les poursuites engagées contre lui constituent une intolérable menace et pression pour les journalistes pratiquant l'enquête. La campagne de dénigrement menée contre le fondateur de Wikileaks ainsi que les lourdes charges qui pèsent sur lui sont autant d'avertissements à tout lanceur d'alerte ou journaliste s'appêtant à publier des documents classifiés. Elle entrave gravement la recherche des faits et de la vérité. Une condamnation de Julian Assange constituerait la validation ultime d'une longue série d'abus du pouvoir, absolument sans précédent, aux conséquences ravageuses pour la liberté d'expression et le journalisme. Toute diffusion de documents secrets par n'importe quel journaliste ou un lanceur d'alerte, dans n'importe quel pays, serait alors criminalisée. La loi américaine sur l'espionnage est d'une portée tellement large que, par extension, la simple lecture d'un article de presse qui, selon les Etats-Unis nuirait aux intérêts du pays, pourrait alors constituer une violation de la loi.

Nous citoyens de Genève et d'ailleurs, nous lançons cet Appel à libérer Julian Assange en ce jour du 4 juin 2021 à Genève, cité de paix et de négociations, berceau du droit humanitaire et des droits humains, siège d'innombrables organisations internationales ou non gouvernementales qui oeuvrent pour le respect de nos libertés fondamentales.

Plus d'informations sur www.pressclub.ch